



DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
AFFAIRES
SANITAIRES ET
SOCIALES DE LA VIENNE

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2004

SYNDICAT D'EAU de

NALLIERS - LA BUSSIÈRE

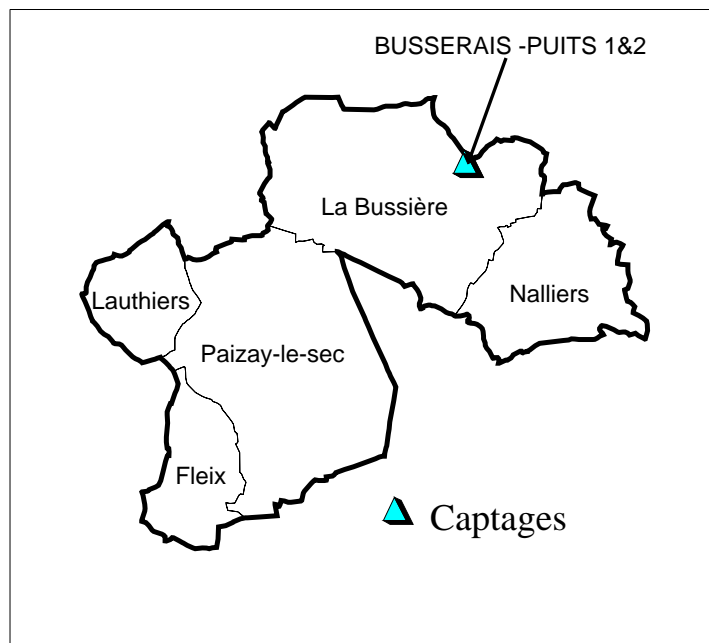
Le contrôle sanitaire des eaux est assuré par le service santé-environnement de la DDASS sous l'autorité du Préfet. Les prélèvements d'eau ont été réalisés soit par le service santé-environnement de la DDASS (au niveau des ressources), soit par les agents du *laboratoire IANESCO Chimie de Poitiers* (après traitements au niveau des stations de production et sur les réseaux de distribution).

L'ensemble des analyses d'eau a été confié à ce *laboratoire*, agréé par le Ministère de la Santé.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau sensiblement identique tout au long de l'année. Sur ce critère, il a été défini une seule UDI dans le *SIAEP de Nalliers - La Bussière*.

La gestion de cette distribution d'eau est assurée par le **S.I.V.E.E.R.**.



Origine de l'eau : L'eau que vous consommez provient de *ressources souterraines*.

L'UDI est desservie par un mélange d'eaux provenant des captages de *Busserais* (2 puits d'une profondeur de 8 à 10 mètres) situés sur la commune de *La Bussière*. Ces deux ouvrages captent les eaux de la nappe aquifère libre du jurassique moyen.

Traitement : L'eau pompée subit une *simple désinfection par le chlore gazeux* avant d'être distribuée à la population.

Contrôle : 27 **prélèvements** représentant 390 **paramètres d'analyses** ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités édictées par le Code de la Santé Publique

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou réf. de qualité	RESULTATS 2004		
		Réseau d'adduction		
		Minimum	Moyen	Maximum
pH	6,5 - 9	7,3	7,5	7,8
TURBIDITE (en NFU)	2	0,20	0,71	2,80
DURETE (TH en °F)	Néant	30	30,3	31
FLUOR (en µg/l)	1500	0	0	0
NITRATES (en mg/l)	50	22,0	23,3	25,0

Bactériologie

- Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité**.

pH

- Il indique l'acidité de l'eau quand il est inférieur à 7 ou la basicité quand il est supérieur à 7. Les eaux distribuées sont **légèrement basiques**.

Turbidité

- Les eaux distribuées possèdent une bonne transparence qui se traduit par une faible turbidité (généralement inférieure à 0,5 NFU). Un dépassement de la valeur référence : 2,80 NFU a été constatée en juin 2004 dans la commune de Nalliers (mairie).

Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (1 °F = 4 mg/l de calcium et 0,7 °anglais et 0,56 ° allemand). Les eaux distribuées renferment une dureté **relativement importante**.

Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire. Il est conseillé par ailleurs de maintenir un résiduel de dureté entre 10 et 15 °F dans les réseaux intérieurs de distribution afin de limiter les phénomènes de corrosion pouvant être induits par de l'eau adoucie à 100 % et afin de limiter l'augmentation des teneurs en sodium dans l'eau car l'élimination d'un °F de TH sur une résine apporte 4,6 mg/l de sodium en plus dans l'eau.

Fluor

- Le **fluor**, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux** alimentant le syndicat **en sont dépourvues et des apports complémentaires**, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré **peuvent être conseillés**.

Nitrates

- Présents en faible quantité dans les nappes aquifères libres par suite de la minéralisation de l'humus des sols, une augmentation importante des teneurs en nitrates révèle le plus souvent des pollutions diffuses d'origine agricole. **Les concentrations en nitrates sur le réseau demeurent modérées**.

Pesticides

- Les produits phytosanitaires (pesticides) sont utilisés pour les traitements des récoltes et pour désherber. Les recherches réalisées en 2004 sur 44 substances ont révélé des **traces d'herbicide : déséthylatrazine (0,02 µg/l)**, inférieures cependant aux valeurs maximales autorisées fixées à 0,1 µg/l par produit, au titre du principe de précaution

Conseils et recommandations :

● *Quelles que soient les caractéristiques de l'eau et les matériaux utilisés pour son transport, la qualité gustative de l'eau du robinet peut se dégrader quand elle a stagné dans des canalisations. Pour l'améliorer, il est recommandé de prélever l'eau après écoulement de quelques minutes et lors de pointes de consommation, de la conserver dans un récipient fermé au réfrigérateur et de la consommer dans les 24 heures.*

● *Si vous habitez un logement ancien, il est recommandé cependant de rechercher l'existence éventuelle de canalisations en plomb, de votre compteur jusqu'aux robinets et de prévoir, en cas de présence, leur remplacement.*

● *Les légionelles qui sont des bactéries présentes à l'état naturel dans les eaux douces peuvent se multiplier rapidement dans les réseaux d'eau chaude sanitaire si la température de l'eau est inférieure à 55 °C. Le risque de contracter une légionellose n'existe qu'en respirant de la vapeur d'eau contaminée (douches, bains bouillonnants, proximité d'un humidificateur etc...).*

Il est recommandé pour cette raison, de régler la température de votre système de production d'eau chaude au moins à 60°C, et afin d'éviter les risques de brûlures aux points d'usage, il est fortement recommandé de mettre en place des mitigeurs thermostatiques disposant du label NF.

Pour plus d'information ... Veuillez consulter votre exploitant ou la DDASS de la Vienne.